



## II – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

➤ Pierre ESTRADE précise que depuis la loi du 16/12/2010 portant réforme des Collectivités Territoriales, chacun a pu suivre les différentes étapes de cette réforme. C'est ainsi que, suite à l'arrêté du Préfet en date du 12/01/2012 proposant un nouveau périmètre pour un nouvel EPCI issu de la fusion de Caen la Mer et des Rives de l'Odon et du rattachement des communes de Colleville Montgomery, Ouistreham et Saint André sur Orne, établissant cette nouvelle communauté d'agglomération à 35 communes, il est demandé à chacune de ces communes son accord sur ce nouveau périmètre.

➤ Jean LEMARIÉ rappelle qu'un élargissement plus important de l'agglomération aurait été souhaitable et aurait été un atout pour le développement de l'agglomération, notamment vis-à-vis du développement important d'autres agglomérations telles que Rouen et le Havre. Malgré tout, cet élargissement, avec principalement les Rives de l'Odon, est un atout pour Bretteville sur Odon (*entre autre pour le transport urbain...*).

➤ Pierre ESTRADE précise qu'il s'agit aujourd'hui de donner un accord (*ou non*) sur ce nouveau périmètre. Cet accord n'est pas simple car sur les 6 nouvelles communes concernées, 3 ont entrepris des démarches au contentieux. Il aurait peut-être été judicieux d'intégrer d'autres communautés de communes ou de communes à Caen la Mer. L'intégration officielle se fera au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

➤ Pierre ESTRADE informe également qu'une nouvelle loi permet, aux communautés de communes de conserver les compétences en avance sur celles de la communauté d'agglomération qu'elles vont intégrer. Cette loi permet aussi de ne pas changer les règles de gouvernance avant 2014.

Il est donc demandé au conseil son accord sur le nouveau périmètre du nouvel EPCI.

**Adopté** à l'unanimité

## III – AFFAIRES FINANCIERES – DEMANDES DE SUBVENTIONS

### A – Subvention près du CNDS :

Pierre ESTRADE informe que dans le cadre du réaménagement/agrandissement de la halle de sports, après avoir demandé une subvention près du Conseil Général, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du CNDS (*Centre National pour le Développement du Sport*).

Philippe BRIARD rappelle que ce centre aidait, auparavant, au fonctionnement des associations ou clubs mais maintenant il intervient de plus en plus pour les investissements.

**Adopté** à l'unanimité.

### B – Demande de DETR (*Dotation d'équipement des Territoires Ruraux*) (*question ajoutée à l'ordre du jour*)

Cette demande concerne les travaux dans les établissements scolaires mais aussi sur certains travaux de voirie. Jean-Paul DAUNOU donne quelques indications : pour les travaux des écoles, il s'agit de travaux d'équipement habituels ; pour la voirie, cela concerne un problème de sécurité au niveau d'un pont chemin du Moulin d'Ardennes dont le tablier est endommagé et il est nécessaire d'effectuer sa réparation afin que les véhicules circulent en toute sécurité.

**Adopté** à l'unanimité

## IV – GARANTIE D'EMPRUNT LOGIPAYS

Pierre ESTRADE rappelle que le Conseil Municipal avait autorisé en son temps la garantie d'emprunts pour financer les travaux de Logipays (*résidence de Franconie*). Logipays a demandé à la Caisse des Dépôts et consignations de modifier les caractéristiques de ces emprunts, c'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à établir les nouvelles garanties d'emprunt selon ces dernières modalités.

**Adopté** à l'unanimité.

## V – QUESTIONS DIVERSES

➤ Jean LEMARIÉ a demandé que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant : « le mode de gestion et d'attribution des logements locatifs sociaux privés ». Pierre ESTRADE précise que comme il s'agit de logements privés, que ce soient des particuliers ou des promoteurs, le logement social doit être construit selon des normes/critères bien précis et lorsqu'ils sont disponibles, le propriétaire vérifie que les candidats répondent aux critères demandés pour obtenir ces logements (*revenus...*) puis les attribue mais il n'a pas de compte à rendre à la Mairie ; seule la DDTM (*ex DDE*) a le pouvoir de vérifier que les locataires et le prix des loyers correspondent aux normes.

➤ Jean LEMARIÉ constate que pour les personnes qui veulent faire des demandes, la démarche n'est pas simple car ils ne savent pas vers qui se diriger. Pierre ESTRADE précise qu'elles doivent s'adresser aux propriétaires mais la Mairie leur donne, également, les coordonnées. Pour les logements ANA, c'est le même principe, le propriétaire doit juste vérifier que les revenus du locataire ne dépassent pas certains plafonds (*dossier vérifié ensuite par la DDTM*) et que les travaux sont agréés par l'ANA.

➤ Jean LEMARIÉ trouve dommage que malgré l'obligation faite par la Mairie près du promoteur de construire des logements sociaux, elle n'ait aucun pouvoir pour l'attribution même si c'est la loi.

➤ Pierre ESTRADE précise qu'il s'agit de logements privés mais, pour les logements publics sociaux, 30 % des logements sont à la disposition de l'organisme, 30 % pour le 1% patronal et 40 % pour la Mairie.

➤ Jean LEMARIÉ souhaite des précisions sur la durée de l'obligation des promoteurs privés en matière de logements sociaux.

↳ Pierre ESTRADE confirme le principe du logement social pour un promoteur privé qui n'est applicable que pour une durée de 9 ans (*lois Scellier...*).

↳ Catherine DE SMET précise qu'il s'agit donc de logements sociaux « supplémentaires » qui n'ont donc qu'une valeur provisoire.

☞ C'est pourquoi Daniel LE BLASTIER informe qu'il faut travailler dans ce sens pour le projet de la ZAC de la Maslière et privilégier du logement public social.

## VI – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

**Pierre ESTRADE** rappelle l'épisode neigeux du mois de février et souhaite remercier les services techniques pour leur travail et leur intervention très réactive. Il a été nécessaire de répandre 10 tonnes de sel, toutes les rues principales ont été déneigées.

**Jean-Paul DAUNOU**, Maire-Adjoint chargé des travaux,

- dresse un bilan des travaux en cours dans la commune :
  - les travaux d'assainissement évoluent correctement et seront terminés mi-avril,
  - 2 salles périscolaires ont été repeintes à l'école élémentaire,
  - un bureau au gymnase a été équipé.
- souhaite également faire le point sur les 2 groupes de travail actuellement en place :
  - pour le groupe de la halle de sports : le permis de construire a été déposé la semaine dernière, il reste à attendre les appels d'offre,
  - pour le groupe scolaire, le projet est plus vaste. Au départ, il était question de la restructuration de l'avenue du Soleil et d'une esplanade des écoles, intégrant la mise en accessibilité de l'école élémentaire. Depuis, est venu se joindre le problème du restaurant scolaire devenu trop étroit. L'étude a été élargie car elle inclut l'Eglise, le presbytère, le gymnase et une esplanade. Plusieurs réunions ont été nécessaires afin de définir l'emplacement de la cantine, il s'agit maintenant d'étudier l'ensemble avec les utilisateurs. Il sera intéressant de présenter ce projet dans quelques temps à l'ensemble du Conseil.

**Olivier SAINT-MARTIN** dresse le bilan du centre de loisirs des vacances de février qui vient de se terminer. Les résultats sont positifs et équivalents à ceux de 2010 :

- nombre d'inscrits pour le CLSH : 72 inscrits en 2010, 55 en 2011 et 71 pour 2012,
- stage multisports : 49 inscrits en 2010, 34 en 2011 et 49 en 2012,
- les pertes de l'année passée ont été largement compensées sans explication sur celles-ci,
- rappelle que le stage multisports a été ouvert aux pré-ados, pour les ados, la 1<sup>ère</sup> semaine a été moyenne car nombreux étaient partis avec leurs parents, la 2<sup>ème</sup> semaine a été meilleure.

Il invite l'assemblée à assister au défilé du carnaval, le 24 mars prochain.

La séance est levée à 21 h 35